Mesdames, Messieurs,

Comme vous aurez pu le lire dans l'email de Me Berlingin du 27 décembre dernier, le plan de réorganisation de la s.a. Place d'Armes a été homologué par le tribunal de l'entreprise. Le résultat obtenu est très satisfaisant.

Le modèle de financement proposé par BeeBonds est conçu de manière à ce que les investisseurs prêtent directement au porteur de projet via la plateforme sans passer par un véhicule intermédiaire qui centralise les prêts, comme proposé par les plateformes concurrentes. Par conséquent, chacun des obligataires BeeBonds s'est vu reconnaître un droit de vote individuel et, ensemble, ils ont bénéficié d'une majorité écrasante dans le cadre de l'acceptation du plan de réorganisation.

Points décidés en faveur des obligataires BeeBonds

En bref, vous avez obtenu :

- le remboursement intégral de votre investissement (postposé au plus tard à 2025). Bien entendu si la vente de l'immeuble devait intervenir avant cette échéance, le remboursement sera anticipé ;
- le paiement en 2025 des intérêts annuels de 2021 non encore perçus, auxquels seront ajoutés des intérêts de retard arrêtés au 23 décembre 2022 (173.550 EUR + 4.165,20 EUR) ;
- le paiement des intérêts annuels pour 2022 auxquels seront ajoutés des intérêts de retard arrêtés au 23 décembre 2022 (173.550 EUR + 694,20 EUR) ;
- le paiement des intérêts annuels de 2023, 2024 et 2025, soit un montant annuel de 185.101,48 EUR sauf bien entendu si le remboursement du capital intervient avant l'échéance annoncée de 2025 en cas de vente de l'immeuble ;
- des intérêts plus élevés dès 2023 car nous avons obtenu que les intérêts non encore perçus soient capitalisés et ajoutés au principal.

Contribution à la défense des obligataires BeeBonds

Dès l'annonce de la PRJ, nous nous sommes positionnés et avons pris à notre charge l'entièreté des honoraires de Deloitte Legal et désigné sans délai Me Berlingin (cabinet Fieldfisher) pour fédérer les obligataires et rendre leur défense plus percutante. Afin de permettre une prise en charge immédiate de la défense de vos intérêts, nous avons avancé ses honoraires.

Le montant total des honoraires de Me Berlingin et son équipe s'élève à 147.655.25 EUR. Outre le paiement des honoraires de Deloitte Legal (à charge de BeeBonds), nous nous proposons de payer : (i) 10% du montant total des honoraires de Me Berlingin et ; (ii) le montant de la TVA de 21% pour les investisseurs personnes physiques. Le décompte final des honoraires à charge des obligataires s'élève à 109.826,22 EUR, ce qui équivaut à un montant de 41,13 EUR par tranche de 1.000 EUR investis.

Comme expliqué par Me Berlingin, le montant de ses honoraires ne devra pas être déboursé par les obligataires puisque BeeBonds maintiendra son avance jusqu'au paiement des intérêts annuels 2022 (sous déduction du précompte) de manière à leur éviter tout désagrément. Le montant des honoraires avancés sera alors déduit du montant net à percevoir, le solde sera versé sur le compte de chacun.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez une question, nous restons bien entendu à votre écoute et entière disposition.

Nous vous remercions très sincèrement pour la confiance que vous nous avez accordée tout au long de cette procédure et la patience (récompensée) dont vous avez fait preuve pour permettre au groupe Cayman de se redresser après cette difficile crise du COVID.

Meilleurs vœux en cette fin d'année et tout le meilleur pour l'année 2023.

Joël Duysan
CEO BeeBonds

BeeBonds S.R.L.
Avenue des Volontaires 19
1160 Bruxelles
Tél : +(32) 2 896 92 98
www.beebonds.com

If you want to opt-out from any future emails, please